

Département d'Ille et Vilaine Mairie de Saint-Senoux (35580)	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SENOUX
MEMBRES En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14 Pouvoir : 4 DATES Convoc. : 21/08/2018 Affich. : 21/08/2018	Séance du 27 août 2018 L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept août, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CORMIER, Le Maire. Présents : Mmes, Danielle BOUDIER, Géraldine DUBOURG, Hélène GUILLARD, Danièle MEREL, Nadia ZAID. MM Jean-Pierre CORMIER, Jean CAPITAINE, Patrice PROVOST, David GUILLORET, François LISSILLOUR. Absents excusés : Alain RIMASSON (pouvoir à Nadia ZAID), Cécile AVRIL (pouvoir à François LISSILLOUR), Philippe LEPRINCE, Roseline MAHE (pouvoir à Hélène GUILLARD), Vincent SEVELLEC (Pouvoir à David GUILLORET). Mme Hélène GUILLARD a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 30 juillet 2018.

43-18 Ressources humaines : renouvellement des contrats des agents périscolaires

Vu les besoins du service périscolaire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler pour une année supplémentaire les contrats des agents du service périscolaire.

A compter du 31 août 2018 :

Temps scolaire et périscolaire et entretien des locaux :

- Adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet, Indice Majoré 325 - temps de travail hebdomadaire annualisé de 25.80 heures avec cette année du travail sur le temps scolaire.

A compter du 03 septembre 2018 :

- Adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet :
Indice Majoré 325 - temps de travail hebdomadaire annualisé de 4.35 heures.

A compter du 1^{er} octobre 2018 :

- Adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet
Indice Majoré 325 - temps de travail hebdomadaire annualisé de 25.15 heures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de renouvellement des contrats des agents du service périscolaire, telle que présentée ci-dessus.

44-18 Création d'un emploi non permanent à compter du 3 septembre 2018

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent :

- Adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet :
Indice Majoré 325 - temps de travail hebdomadaire annualisé de 5.70 heures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (1 abstention) décide de créer un emploi non permanent selon la proposition de Monsieur le Maire.

45-18 Ressources Humaines : Modification temps de travail :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires et à la réduction du temps de pause méridienne d'un quart d'heure, il y a lieu de modifier le temps de travail de certains emplois du service périscolaire.

Conseil municipal du 30 juillet 2018

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal à l'unanimité décide** les modifications suivantes :

Un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe faisant fonction d'ATSEM : de 32h à 30h

Un emploi d'agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles, principal, 2^{ème} classe : de 32h à 30.75h

Un emploi d'agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles, principal, 1^{ère} classe : de 33.06h à 31.50h

Un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe : de 18h à 18.80h

46-18 Finances : Tarifs de location de la salle (cuisine plus vaisselle) pour l'organisation des classes

Lors d'une location de salle, les associations paient la cuisine à savoir 45 € et la vaisselle jusqu'à 100 euros pour 100 couverts. L'année dernière, l'association des classes 7 avait demandé la gratuité pour la mise à disposition de la cuisine et de la vaisselle.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les organisateurs des Classes bénéficieront chaque année de la gratuité concernant la mise à disposition de la cuisine et de la vaisselle. Le ménage non fait et la vaisselle cassée seront facturés selon le tarif en vigueur.

47-18 Ressources humaines : création d'un poste d'ATSEM à compter du 1^{er} novembre 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent contractuel actuellement employé en tant qu'adjoint technique sur le temps scolaire et périscolaire a obtenu le concours d'ATSEM.

Considérant le travail accompli par l'agent, et la réorganisation du service périscolaire, il est proposé la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet sur la base d'un temps de travail hebdomadaire annualisé de 25.80 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste d'ATSEM tel que présenté ci-dessus.

Intercommunalité : rapport annuel du smictom

Le rapport annuel du Smictom sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil.

Questions diverses :

- Transport piscine pour les deux écoles

Prochaine réunion de Conseil le 24/09/18 à 19h30